

## «Réflexion sur la pratique de la prévention du suicide» de *Daniel LESTRINGANT*

Avant de s'engager dans une action de prévention du suicide, il paraît utile et même nécessaire de clarifier au préalable deux positions d'importance :

- l'une concerne la position prise quant au motif de l'engagement dans la prévention du suicide
- l'autre concerne le contenu donné à cette prévention

### **A quel ordre appartient la prévention du suicide? Comment se positionne-t-on? Quel est le choix judicieux, préférable?**

1. une information (épidémiologique, bibliographie ...) au terme de laquelle peut se déduire, de façon indirecte, une mise en garde, une prévention.
2. une mesure de précaution. Mais en vertu de quelles références, par rapport à quoi et à qui?
3. une morale reposant sur une conviction sociale, philosophique, idéologique, religieuse...
4. un projet de santé mentale, mais par rapport à qui et dans quelle intention?
5. un principe s'avérant être la cause première de l'action de prévention du suicide. Une sorte de postulat incontestable qui justifie toute disposition prise contre le risque du suicide. Ce principe a une valeur proche de sécurité et veut empêcher l'acte de se produire.

Ces 5 approches de la prévention du suicide ne sont pas exhaustives. D'autres peuvent être évoquées. Ces 5 approches ne s'excluent pas. Mais chacune d'elle se réfère à une position différente. Il est important que chacun puisse identifier le choix de sa position, car celle-ci va donner un autre contenu à la prévention du suicide et va induire d'autres voies et moyens pour conduire cette action.

Prenons garde à ce que toute personne "prévenue" puisse être considérée comme pouvant être coupable. Le rapport à l'autre dans l'action de la prévention du suicide peut induire des ambivalences, la culpabilité pouvant être déjà dans l'arrière fond de l'acteur de la prévention, et pas seulement dans le sentiment du suicidaire ou du suicidant.

### **Le contenu de la prévention du suicide**

Il se distingue des autres préventions. Il n'a rien de comparable avec, par exemple, la prévention routière, la prévention médicale, la prévention des accidents du travail. Ces préventions font appel à des règles, à des ordonnances et à des dispositions législatives. Elles peuvent s'imposer. Elles peuvent aussi s'appuyer sur des sanctions, avec tout un système de seuils et d'avertissements. Elles ont recours à des méthodes objectivables, qui ont une portée plus générale que personnelle.

Elles s'appuient sur des réalités concrètes et mêmes scientifiques, redoutant toute forme de subjectivité. Les résultats de ces préventions devraient être mathématiques... Le contenu de la prévention du suicide se situe dans un tout ordre, dans un contenu antithétique par rapport à ces autres préventions. Il importe d'en dessiner les contours pour rendre cette prévention du suicide possible. Tenter de faire la part du subjectif et de l'objectif. Vérifier que les signes que l'on dit comme pouvant être annonciateurs de l'acte suicidaire peuvent être généralisés. S'assurer que l'écoute est une voie pour la prévention du suicide...

Il faut vraiment essayer de donner un contenu à la prévention du suicide...et ne pas satisfaire de sentiments de philanthropie, d'empathie et de solidarité avec des situations de souffrance. Qu'est ce que c'est que vouloir communiquer la vie? De quelle vie s'agit-il?... Le recours à l'examen psychologique est nécessaire. Est-il suffisant? Qui en dira les possibilités mais aussi les limites? Il faudra aussi se prononcer sur le bénévolat, dans ce qu'il a de positif, mais aussi dans ses lacunes... Quelle est l'éthique des professionnels de la santé mentale et celle des bénévoles des associations de prévention du suicide?

Il ne s'agit pas d'établir une sorte de cahier du contenu de la prévention du suicide, mais seulement d'indiquer quelques repères, quelques seuils...en se gardant bien de donner des recettes.

Et en restant modeste, parce qu'on ne contraint personne à la vie!